



**CECIL PRO, marque de la division professionnelle du groupe français V33 s'engage** à vous proposer des produits performants et de **haute qualité environnementale**.

Pour cela, CECIL PRO s'appuie sur un laboratoire à la pointe de la technologie et une usine **ISO 9001** et **ISO 14001** qui maîtrise à 100% ses rejets dans l'environnement.



# Primaire ANTI-GRISAILLEMENT avant finition

- ANTI-UV : bloque la dégradation du bois
- ANTI-MOISISSURE,
   ANTI-BLEU :
   évite le noircissement

### **CARACTÉRISTIQUES**

Prêt à l'emploi : en phase aqueuse

Aspect en pot : liquide ambré

Aspect sur bois : incolore

Viscosité : fluide Densité : 0.999

PH: neutre

## Matières actives :

Perméthrine (CAS : 52645-53-1) :

0.60% (m/m)

Propiconazole (CAS: 60207-90-1):

0.22% (m/m)

Tébuconazole (CAS: 107534-96-3):

0.14% m/m

**Conditionnement:** 5L

Stockage:

 $\textbf{Conditions:} \ 5^{\circ}C < T^{\circ}C < 35^{\circ}C$ 

Conserver dans son emballage hermétique d'origine

**CRAINT LE GEL** 

#### **FONCTIONS**

**SX600 est un primaire** qui agit sur toutes les causes du grisaillement des bois extérieurs : bardages, maisons bois...

Il s'utilise sur toutes les essences de bois résineux, feuillus ou tropicaux et est spécifiquement adapté aux essences nobles utilisées pour les maisons bois : Mélèze, Red cedar, Douglas.

Ses agents antioxydants, évitent l'oxydation de la lignine du bois par les UV, renforçant ainsi l'efficacité anti-UV des saturateurs.

Sa formule fongicide traite le bois contre les moisissures et les champignons de bleuissement responsables du grisaillement du bois et du décollement des finitions.

Sa formule insecticide et fongicide **traite le bois contre les insectes, la pourriture et les champignons.** Il est notamment très efficace sur les moisissures et champignons de bleuissement responsable du noircissement du bois et du décollement des finitions.

**Formulé en phase aqueuse** pour un confort d'application inégalé.

Il ne modifie pas l'aspect du bois.

Le primaire SX600 est l'étape indispensable avant saturateur pour éviter le grisaillement et le vieillissement prématuré des bois extérieurs. Il permet de diminuer fortement la fréquence d'entretien du saturateur.

TP8 - Protection contre les insectes à larves xylophages et les termites.

TP8 - Protection contre la pourriture cubique et fibreuse.

# **MODE D'EMPLOI**

Prêt à l'emploi. Bien remuer avant usage. La couleur ambrée dans le pot disparait lors du séchage.

Appliquer entre 15°C et 30°C, par temps sec et hors courant d'air.

Ne pas appliquer en cas de forte humidité ambiante.

#### SUR BOIS NEUFS ou REMIS À NEUF

Laisser les bois exposés quelques mois aux intempéries afin de permettre une ouverture des "pores" du bois, ou faire un léger égrenage de surface.

Appliquer une couche de primaire SX600 par badigeonnage ou pulvérisation en in-

sistant sur les "bois de bout" et les zones d'assemblage.

Le bois ainsi traité devra être recouvert d'une finition : appliquer 2 couches de saturateur SX602.

#### **SUR BOIS ANCIENS**

## Sur bois très abimés :

les remettre à nu par ponçage ou décapage avec un décapant CECIL PRO puis procéder comme sur les bois neufs.

#### **CONSEIL PRO**

Pour une protection Anti-UV efficace, le primaire SX600 doit être recouvert d'une finition.

## Matériel d'application :

Pistolet, pinceau, Pulvérisateur de jardin.

#### **Consommation:**

Sur support sain : 5m² par litre

en 2 couches.

Séchage :  $(20^{\circ}C - HR : 65 \%)$ Recouvrable par une finition : 48 h

## Nettoyage du matériel :

Eau, immédiatement après usage.

# **Conditions d'application :**

Ne pas appliquer par temps de pluie. Ne pas appliquer à des températures inférieures à 15°C ou supérieures à 35°C.

#### **INFORMATIONS**

La directive COV (2004/42/CE) est une directive européenne qui a pour but de réduire les émissions de solvants dans l'air. Elle fixe les teneurs maximales en Composés Organiques Volatils dans les peintures et vernis. Cette directive est applicable depuis 2007 et les teneurs maximales seront abaissées en 2010.

Le saturateur SX602 est conforme à la directive COV 2010.

# **PRECAUTIONS D'EMPLOI**

Refermer hermétiquement l'emballage après usage.

Fiche de données de sécurité disponible sur www.quickfds.com.